

Cote du document: GC 38/INF.1
Date: 17 décembre 2014
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Trente-huitième session du Conseil des gouverneurs

Aspects organisationnels

Note aux Gouverneurs

Responsables:

Questions techniques:

Andreina Mauro
Responsable des services linguistiques
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil des gouverneurs — Trente-huitième session
Rome, 16-17 février 2015

Pour: Information

Trente-huitième session du Conseil des gouverneurs

Aspects organisationnels

I. Renseignements à l'usage des délégués

Lieu de la réunion

1. La trente-huitième session du Conseil des gouverneurs se tiendra le lundi 16 et le mardi 17 février 2015 au siège du FIDA, via Paolo di Dono 44 (EUR), à Rome. Le bâtiment se situe à environ 15 minutes en voiture de l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino). La station de métro la plus proche est Laurentina.

Stationnement et transport

2. Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer dans l'enceinte du FIDA¹. Les délégués peuvent se faire déposer devant l'entrée principale du siège, où les autorités locales faciliteront la circulation. Des places de stationnement seront réservées aux véhicules munis de plaques diplomatiques au 145, via Paolo di Dono.
3. Les délégués sont informés qu'un service de navettes est disponible entre la station de métro Laurentina et le siège du FIDA (un horaire sera mis en ligne). À la station Laurentina, l'arrêt de la navette est situé entre les numéros 9 et 11 de viale Luca Gaurico, la rue principale à l'arrière de la station Laurentina et, devant le siège du FIDA, à l'emplacement de l'arrêt de bus matérialisé en jaune qui se situe à proximité de la sortie principale (via Paolo di Dono, entre les numéros 50 et 44).

Mesures de sécurité

4. Un périmètre de sécurité sera établi autour du lieu de réunion. Des mesures de sécurité strictes seront appliquées à l'entrée du bâtiment et dans son enceinte. Toutes les entrées seront équipées de détecteurs de métaux et de scanners à rayons X pour les bagages. Le personnel de sécurité aura instruction de ne laisser entrer que les personnes munies d'un laissez-passer du Conseil des gouverneurs délivré par le FIDA. Les modalités de délivrance de ces laissez-passer sont décrites au paragraphe 24 ci-après.
5. Afin de garantir la sécurité de tous les participants, les badges doivent être visibles à tout moment dans les locaux. En aucun cas, le badge ne peut être prêté à un autre participant. Il est rappelé aux délégués qu'ils doivent porter leur badge en permanence et ne jamais laisser leur porte-documents ou tout autre objet de valeur sans surveillance dans l'enceinte du lieu de réunion.

II. Organisation des sessions

Salles de réunion et horaires des séances

6. Les séances plénières du Conseil des gouverneurs se tiendront en salle de séance plénière. L'horaire prévu est le suivant: de 9 h 30 à 13 h 30 et de 15 heures à 19 h 30. En raison de la capacité limitée de la salle de séance plénière, deux sièges seulement seront réservés par délégation, l'un à la table des délégués et l'autre en retrait. Des badges non nominatifs d'accès à la salle de séance plénière seront distribués.
7. Les délégués sont informés que la cérémonie d'ouverture débutera à 9 h 30 le lundi 16 février dans la salle plénière et sera suivie, à 10 h 20, par une conférence-débat sur les peuples autochtones et les systèmes alimentaires durables. Dans l'après-midi, à 15 heures, la table ronde de haut niveau des Gouverneurs sur le thème de la session du Conseil aura lieu dans la salle de conférences Italie.

¹ Les services de sécurité du FIDA se réservent le droit d'autoriser l'accès en fonction des exigences opérationnelles.

8. Le second jour, un petit déjeuner réseautage sera organisé dans les salons du FIDA, au rez-de-chaussée, de 8 h 30 à 9 h 30. Tous les délégués sont cordialement invités à y prendre part.
9. La séance plénière prévue le second jour débutera à 9 h 30 avec la série de conférences du Conseil des gouverneurs – une activité spéciale à laquelle participeront des personnalités de réputation mondiale qui entretiennent des liens originaux et novateurs avec le monde de l'agriculture paysanne –, qui sera suivie d'une conférence-débat intitulée: Récits recueillis sur le terrain: Innovations en matière d'inclusion financière. Plus tard dans la matinée se déroulera une seconde conférence-débat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes vivant en milieu rural dans le cadre des opérations appuyées par le FIDA.
10. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté. Les délégués sont donc priés de faire preuve de ponctualité.
11. Des salles de réunion seront prévues pour les réunions des listes et les autres événements accompagnant le Conseil des gouverneurs. Si vous avez besoin de réserver une salle de réunion, veuillez prendre contact avec le Bureau du Secrétaire (conferencestaff@ifad.org).
12. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans les salles de réunion.

Diffusion en direct des délibérations

13. Les délégués qui ne disposent pas d'un siège en salle de séance plénière sont priés de se rendre dans la salle Ovale (S120), située au -1, où ils pourront suivre la retransmission des délibérations par vidéo.

Programme des séances et comptes rendus analytiques

14. Le programme des séances sera disponible le premier jour de la session. Des comptes rendus analytiques provisoires paraîtront le plus tôt possible après la session, conformément au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs.

Distribution des documents/PaperSmart/interface des réunions

15. Conformément à la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, telle qu'approuvée par le Conseil d'administration à sa centième session, les documents seront publiés à mesure qu'ils seront disponibles à l'adresse <https://webapps.ifad.org/members/gc/38> et sur le site web du FIDA (www.ifad.org) dans les langues officielles du Fonds. Toutefois, les documents finalisés et affichés le dernier jour ouvré de la semaine précédant la session du Conseil des gouverneurs seront disponibles en quantité limitée au comptoir de distribution des documents, situé dans la zone de conférences (-1).
16. Les délégués peuvent contribuer au respect de l'environnement en téléchargeant les documents sur leur propre dispositif électronique, en imprimant les documents recto verso et en les jetant dans les corbeilles de recyclage prévues à cet effet.
17. Le Bureau du Secrétaire mettra à disposition une application en ligne destinée à faciliter les travaux de la trente-huitième session du Conseil des gouverneurs. Cette application améliorera l'efficacité et l'efficacéité du Conseil et réduira le volume de documents imprimés, en harmonie avec l'initiative PaperSmart des Nations Unies. Les délégués pourront utiliser cette application pour consulter les documents présentés à la session dans les langues officielles du FIDA. Les délégués sont invités à apporter leur propre dispositif (ordinateurs portables, tablettes, etc.), cette application pouvant aisément être utilisée sur du matériel n'appartenant pas au FIDA – du personnel sera à disposition pour les y aider. Un nombre limité de tablettes sera par ailleurs mis à la disposition des délégués en fonction de leur ordre d'arrivée.

Interprétation et langues utilisées en séance

18. Les langues officielles du FIDA sont l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français. Un service d'interprétation simultanée et tous les documents seront proposés dans ces quatre langues. Les délégués sont priés de parler à une vitesse raisonnable afin de laisser aux interprètes le temps de s'exprimer de manière aussi fidèle et claire que possible.
19. La salle de séance plénière et toutes les salles de réunion situées dans la zone de conférences seront équipées du matériel nécessaire à l'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Les délégués pourront suivre les débats grâce à des écouteurs munis d'un sélecteur de langue. Ils sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

Déjeuner

20. Le 16 février, le Président du FIDA donnera en l'honneur des invités de marque et des ministres participant au Conseil des gouverneurs un déjeuner qui sera servi dans la salle à manger officielle (située dans la zone de conférences). Les invitations seront envoyées à l'avance et seront personnelles.

Réception

21. Le Président du FIDA donnera une réception le lundi 16 février 2015, dans le salon du FIDA. Tous les délégués et observateurs y sont conviés, et ils recevront un carton d'invitation lors de leur inscription. Ce sera l'occasion pour eux de tisser des liens de manière informelle. Si vous devez pénétrer de nouveau dans le bâtiment, vous êtes priés de présenter votre carton d'invitation ou votre laissez-passer du Conseil des gouverneurs à l'entrée principale.

III. Inscription au Conseil des gouverneurs

Désignation des délégués

22. L'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs dispose que "les pouvoirs des Gouverneurs et de leurs suppléants sont conférés par le Chef de l'État ou du gouvernement, ou par le Ministre ou le Secrétaire des affaires étrangères, ou en leur nom, ou par une autre personne dont le Membre a notifié qu'elle est habilitée à le faire. Ces pouvoirs ainsi que la notification des noms des conseillers sont adressés au Président du Fonds une semaine au moins avant l'ouverture de la première session à laquelle les personnes désignées doivent participer. Sauf indication contraire, ces pouvoirs et notifications sont considérés comme valables pour les sessions suivantes, jusqu'à ce que leur résiliation ait été notifiée au Président du Fonds." Il serait toutefois vivement apprécié que ces renseignements soient communiqués au Secrétaire du FIDA le 9 février 2015 au plus tard.
23. Pour faciliter la planification, il est également demandé aux observateurs de bien vouloir indiquer avant le 9 février 2015 s'ils participeront ou non à la session.

Inscription

24. Tous les membres des délégations officielles et tous les observateurs sont priés de se rendre dès leur arrivée au comptoir des inscriptions situé dans le grand hall pour se faire inscrire et retirer leur laissez-passer et leur badge non nominatif.
25. Les délégués présents en salle de séance plénière sont priés de porter en permanence à la fois le badge d'accès au bâtiment et le badge d'accès aux séances.
26. Les délégués pourront s'inscrire le vendredi 13 février 2015 de 10 heures à 17 heures et le lundi 16 février 2015 de 8 heures à 9 h 30.
27. Les journalistes sont priés d'envoyer un courriel à l'adresse IFADnewsroom@ifad.org pour obtenir un formulaire d'accréditation.

Liste des délégations

28. Une liste provisoire des délégations, établie d'après les réponses reçues au 13 février 2015, sera disponible au comptoir des inscriptions afin que des corrections puissent y être apportées, le cas échéant. Une liste définitive des délégations figurera dans le rapport du Conseil des gouverneurs.
29. Il est demandé aux délégués de bien vouloir signaler au comptoir des inscriptions toute modification éventuelle qu'ils pourraient souhaiter apporter à la liste provisoire des délégations.

IV. Déclarations des délégués

30. Le Conseil des gouverneurs est conçu de manière à favoriser un dialogue fécond entre les Gouverneurs, les délégués et les hauts fonctionnaires du FIDA. À cet effet, nombre de conférences-débats et de séminaires sont organisés pendant la session et en marge, ce qui laisse peu de temps pour les déclarations générales. Compte tenu du programme des activités, 25 déclarations au maximum pourront être prononcées en séance plénière.
31. Les chefs de délégation qui souhaitent prononcer une déclaration générale pendant les séances plénières sont priés d'en aviser le Secrétaire du FIDA (listspeakers@ifad.org) au plus tard le mercredi 4 février 2015 (voir le formulaire en pièce jointe II). Il ne pourra être donné suite aux demandes reçues après cette date. Par conséquent, les Gouverneurs sont incités à s'assurer que les demandes parviennent avant le délai de rigueur.
32. Plutôt que de prononcer une déclaration durant la session, les Gouverneurs sont vivement encouragés à présenter un enregistrement vidéo de leur déclaration ou à préparer des déclarations groupées par liste ou par ensemble géographique de pays. Les délégués peuvent également choisir de faire publier l'intégralité de leur déclaration dans le rapport du Conseil des gouverneurs ou sur le site web du FIDA. Dans ce cas, les délégués doivent communiquer directement avec le bureau chargé de la liste des orateurs (listspeakers@ifad.org).
33. Une liste des orateurs, établie selon l'ordre de réception des demandes, sera mise à la disposition des participants au début de la session et actualisée quotidiennement.
34. Veuillez noter que la durée des déclarations ne devra pas excéder trois minutes. L'horaire des interventions sera confirmé le matin de chaque séance, sous réserve cependant que le calendrier de travail soit effectivement respecté. Les délégués sont priés de communiquer le texte de leur déclaration par voie électronique. À défaut, ils devront en remettre une copie imprimée le plus tôt possible avant leur intervention.
35. Les déclarations prononcées en séance plénière seront consignées dans le rapport du Conseil des gouverneurs sous forme résumée.

Bureau chargé de la liste des orateurs

36. Le bureau chargé de la liste des orateurs, qui fait partie du secrétariat de la session, reçoit et consigne toutes les déclarations présentées, détermine l'ordre d'intervention des orateurs prononçant des déclarations au cours des séances plénières et apporte une assistance aux intervenants en séance. Toute question relative à l'ordre d'intervention des orateurs devra être adressée directement au bureau (listspeakers@ifad.org). Celui-ci sollicitera l'accord des orateurs pour publier leur déclaration sur le site Internet du FIDA une fois qu'ils l'auront prononcée.

V. Entrée sur le territoire italien

37. Les délégués sont priés de noter que, pour pénétrer sur le territoire italien, ils doivent être munis d'un document de voyage (laissez-passer des Nations Unies ou

passport délivré par leur pays) valable au moins six mois après la date prévue de retour dans leur pays.

- a) Titulaires d'un laissez-passer des Nations Unies: il est possible de pénétrer sans visa sur le territoire italien avec un laissez-passer des Nations Unies lors d'un déplacement en mission officielle de courte durée (moins de 90 jours), quelle que soit la nationalité du titulaire. Le FIDA peut produire une attestation à cet égard.

Pour permettre au FIDA d'établir cette attestation, les délégués titulaires d'un laissez-passer sont priés de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe I) et de le faire parvenir dans les meilleurs délais à la Section voyages et visas du FIDA.

Les participants qui arrivent sur le territoire italien par l'aéroport Leonardo da Vinci (Fiumicino) sont priés de noter qu'un poste de contrôle spécial est prévu pour les détenteurs d'un laissez-passer (poste situé sur le côté droit du point de contrôle des passeports, avec un panneau portant la mention "Staff Only/Lasciapassare"), afin d'accélérer les formalités d'entrée.

- b) Titulaires d'un passeport national: l'Italie étant l'un des pays signataires de l'Accord de Schengen, les ressortissants des autres pays membres de l'espace Schengen peuvent pénétrer sur le territoire italien sans visa. Les délégués qui ont besoin d'un visa d'entrée doivent en faire la demande auprès de la représentation italienne de leur pays de résidence au moins trois semaines avant leur date d'arrivée, en joignant une copie de la lettre d'invitation au Conseil des gouverneurs du FIDA. En cas de difficulté, ils sont invités à prendre contact avec la Section voyages et visas du FIDA en envoyant le formulaire ci-joint dûment rempli (pièce jointe I). Les renseignements fournis permettront d'envoyer une note verbale appuyant leur demande à l'ambassade d'Italie auprès de leur pays.

Les délégués en provenance de pays où il n'y a pas de consulat italien peuvent demander leur visa soit auprès d'un autre pays signataire de l'Accord de Schengen autorisé à représenter l'Italie, soit au consulat ou à l'ambassade d'Italie le plus proche du pays de départ. Dans le cas contraire, dans des circonstances exceptionnelles, ils pourront obtenir un visa de dix jours à leur arrivée à Rome. Les délégués qui ont l'intention de demander ce visa doivent en informer la Section voyages et visas du FIDA au moins dix jours avant leur date prévue d'arrivée à Rome, en lui faisant parvenir là encore la pièce jointe I. Il est à noter que, dans ce cas, l'Italie doit être le premier pays de l'espace Schengen dans lequel entre le délégué.

VI. Services médicaux

38. Du personnel médical et un poste de premiers secours sont à disposition au siège du FIDA. En outre, des dispositions ont été prises avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour assurer, en cas de besoin, d'autres services médicaux. Ces services devront être demandés par l'intermédiaire de l'infirmière du FIDA.
39. Protocole/communication à l'intention des délégués en provenance de pays touchés par le virus Ebola (Libéria, Sierra Leone, Guinée)
- a) Les participants en provenance de pays touchés par le virus Ebola doivent prendre contact avec le service médical du FIDA (k.harvey@ifad.org) avant leur départ.
- b) Les participants en provenance de pays touchés par le virus Ebola doivent consulter les fiches d'information établies par l'OMS/ONU à l'intention des voyageurs avant leur départ (voir ci-dessus).

- c) Les participants en provenance de pays touchés par le virus Ebola doivent se soumettre aux contrôles médicaux en vigueur à l'aéroport de départ et à l'aéroport d'arrivée.
- d) À leur arrivée à l'hôtel et avant de se rendre au siège du FIDA, les participants en provenance de pays touchés par le virus Ebola doivent prendre leur température. En cas de fièvre, ils doivent en informer immédiatement l'infirmière du FIDA au 06 5459 2370.

Pour obtenir de plus amples renseignements et des informations actualisées sur les foyers de virus Ebola, veuillez consulter les liens ci-après et la page consacrée à Ebola sur le site Intranet du FIDA: http://intranet/divisions/fad/fh/socialsecurity/medical/travel_adv/ebola.htm
Liens vers les alertes actualisées: <http://www.who.int/csr/outbreaknetwork/fr/>
<http://wwwnc.cdc.gov/travel/notices/>

VII. Autres services

Réservations d'hôtel

- 40. Il appartient aux délégués d'effectuer eux-mêmes leur réservation.
- 41. Le Sheraton Roma Hotel et l'Aran Park Hotel, proches du siège du FIDA, ont réservé un nombre limité de chambres à l'intention des délégués du FIDA, à des tarifs préférentiels. Pour réserver, les délégués sont priés de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe III) et de l'envoyer par télécopie directement à l'hôtel de leur choix avant la date limite indiquée sur le formulaire de réservation. Les coordonnées de tous les hôtels figurent sur les formulaires.
- 42. Une liste d'autres hôtels proposant un tarif préférentiel au FIDA est également jointe (pièce jointe IV).

Voyages

- 43. L'agence de voyages du FIDA, Carlson Wagonlit Travel, peut fournir une assistance pour l'organisation des voyages. Située au rez-de-chaussée, salle B-011, elle est ouverte de 9 heures à 17 heures.

Opérations bancaires

- 44. Une filiale de la Banca Popolare di Sondrio est située au rez-de-chaussée, près de la réception. Les heures d'ouverture habituelles des banques italiennes sont: 8 h 30 - 13 heures et 14 h 30 - 16 heures.

Bureau de poste

- 45. Le siège du FIDA ne dispose pas de bureau de poste. Le bureau de poste le plus proche se trouve via A. Del Sarto 12 (en sortant de la via BaldoVinetti), à dix minutes à pied. Il est ouvert de 8 heures à 19 heures du lundi au vendredi et de 8 heures à 13 h 15 le samedi.

Courrier

- 46. Les délégués trouveront leur courrier personnel dans leur casier au comptoir de distribution des documents. Le courrier devra porter clairement la mention "Délégué au Conseil des gouverneurs" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), Via Paolo di Dono 44, 00142 Rome, Italie. Télécopie: +39 06 5043463; courriel: ifad@ifad.org.

Télécommunications

- 47. Les délégués peuvent recevoir des communications téléphoniques dans la zone de conférences aux numéros suivants: +39 06 5459 2285/2275 (comptoir de distribution des documents) et 2101 (comptoir des inscriptions). Les délégués pourront se procurer au comptoir d'information d'autres numéros de téléphone ainsi que les numéros de poste des divers bureaux de la conférence et du Secrétariat.

Liaisons Internet

48. Une connexion Internet sans fil (WiFi) sera disponible dans l'ensemble du bâtiment; les délégués peuvent se connecter à Internet de n'importe quel endroit en utilisant la connexion sans fil ifad_guest et le mot de passe ifadguest.

Café Internet

49. Un café Internet est situé dans la zone de conférences, à proximité du bar, au niveau -1. Depuis les ordinateurs, il est possible d'accéder à Internet ainsi qu'à la plateforme interactive réservée aux États membres.

Vestiaire

50. Un vestiaire situé dans la zone de conférences, au niveau -1, est à la disposition des délégués.

Taxis

51. Les participants peuvent s'adresser au comptoir d'information pour appeler un taxi. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire sera due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Restaurants et cafétérias

52. Café, boissons non alcoolisées, sandwiches et pâtisseries sont proposés à un prix subventionné à la cafétéria située au rez-de-chaussée et au bar de la zone de conférences, au -1. La cafétéria restera ouverte jusqu'à la fin des travaux les jours où se tiendra la session du Conseil des gouverneurs.
53. La cafétéria self-service du FIDA située au rez-de-chaussée sert le déjeuner de midi à 14 heures. Une liste de restaurants et de self-services situés à proximité du siège pourra être demandée au comptoir d'information.
54. Les délégués sont priés de consulter régulièrement le site web du FIDA, où ils trouveront de nouvelles informations.

Veillez renseigner ce formulaire si:

- vous entrez sur le territoire italien avec un laissez-passer;
- vous avez des difficultés à obtenir un visa dans les délais voulus; ou
- vous avez l'intention de demander un visa de 10 jours.

Le formulaire doit être envoyé, au plus tard 15 jours avant la date de départ, à la Section voyages et visas du FIDA:

- par télécopie au numéro +39-06-5459-3269/702-3463; ou
- par courriel à travel@ifad.org avec copie à a.accardi@ifad.org et i.picece@ifad.org

Pays de départ du participant:

Durée du séjour à Rome (du/au):

Mme/M.:

Prénom:

Nom:

Nationalité:

Date de naissance:

Numéro de passeport ou de laissez-passer:

Date d'émission:

Date d'expiration:

Titre:

Courriel:

Télécopie:

Coordonnées du vol:



Investir dans les populations rurales

Conseil des gouverneurs du FIDA

Trente-huitième session – Rome, 16-17 février 2015

FIDA, Via Paolo di Dono, 44, Rome

Formulaire à remplir pour prononcer une déclaration

Chef de délégation:

Nom:

Titre officiel:

Souhaiterait prendre la parole le:

lundi 16 février 2015, le matin

lundi 16 février 2015, l'après-midi

mardi 17 février 2015, le matin

Le temps de parole alloué aux chefs de délégation est de trois minutes au maximum. Dans la mesure du possible, le créneau horaire demandé par les participants sera respecté. L'horaire des interventions sera confirmé le matin de chaque séance, sous réserve cependant que le calendrier de travail soit effectivement respecté.

Prière de communiquer le présent formulaire dûment rempli au plus tard le mercredi 4 février 2015 à l'adresse listofspeakers@ifad.org.

Réservation groupée pour le FIDA Trente-huitième session du Conseil des gouverneurs

16-17 février 2015



Hôtel et centre de conférences Sheraton Roma

Prière d'effectuer votre réservation avant le 16 janvier 2015.

[IFAD Governing Council](https://www.starwoodmeeting.com/StarGroupsWeb/res?id=1211291234&key=9AF76) (OU copier et coller le lien suivant dans un navigateur)
<https://www.starwoodmeeting.com/StarGroupsWeb/res?id=1211291234&key=9AF76>

Informations sur l'hôtel

Hotel Sheraton Roma
Viale del Pattinaggio, 100
00144 Rome

Téléphone: +39 06 54537000

Télécopie: +39 06 5940813

Courriel: res497.sheraton.roma@sheraton.com

Site Internet: www.sheraton.com/roma

Tarifs spéciaux pour la trente-huitième session du Conseil des gouverneurs du FIDA

Les tarifs comprennent les taxes et le petit déjeuner

Chambre simple: 116 € par nuit	Chambre disponible à partir de 15 heures
Chambre double: 136 € par nuit	La chambre doit être libérée avant 11 heures

Chambre simple supérieure: 146 € par nuit	Chambre disponible à partir de 15 heures
Chambre double supérieure: 176 € par nuit	La chambre doit être libérée avant 11 heures

Carte de crédit (indispensable)

Politique de réservation: Les réservations doivent s'effectuer auprès de l'hôtel Sheraton Roma. Un certain nombre de chambres ont été réservées pour les délégués. La date limite est fixée au 16 janvier 2015. Après cette date, toutes les réservations s'effectueront en fonction des disponibilités.

Disponibilité limitée. L'hôtel Sheraton Roma ne peut garantir une disponibilité avant ou après la conférence.

Politique d'annulation: Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 72 heures avant la date d'arrivée. Dans le cas contraire ou à défaut de présentation, des frais d'annulation seront dus.

L'hôtel indiquera un numéro de confirmation de la réservation.

Réservation groupée pour le FIDA Trente-huitième session du Conseil des gouverneurs

16-17 février 2015

Barceló

HOTELS & RESORTS

Aran Park Hotel

Prière d'effectuer les réservations avant le 16 janvier 2015.
Prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie. Une copie tamponnée du présent formulaire sera retournée pour confirmer la réservation.

Aran Park Hotel
Via Riccardo Forster, 24
00143 Rome

Téléphone: +39 06 510721
Télécopie: +39 06 51072777
Courriel: aranpark.res@barcelo.com
Site Internet: www.barcelo.com

Date d'arrivée: _____

Date de départ: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Pays: _____

Ville: _____

Téléphone: _____

Télécopie: _____

Tarifs spéciaux pour la trente-huitième session
du Conseil des gouverneurs du FIDA

Les tarifs comprennent les taxes et
le petit déjeuner

Chambre double pour une personne: 70 € par nuit

Chambre double: 80 € par nuit

Taxe de séjour de 3 € par jour non incluse dans le tarif

Heure d'arrivée prévue: _____

Chambre disponible à partir de 15 heures

Heure de départ prévue: _____

La chambre doit être libérée avant 11 heures

Carte de crédit (indispensable):

Master Card/Eurocard

Diners Club

Visa/carte bleue

American Express

Autre

Prière d'indiquer votre choix:

Fumeur

Non fumeur

Politique de réservation: Les réservations doivent s'effectuer auprès de l'hôtel Aran Park. Un certain nombre de chambres ont été réservées pour les délégués. La date limite est fixée au 16 janvier 2015. Après cette date, toutes les réservations s'effectueront en fonction des disponibilités. Disponibilité limitée. L'hôtel Aran Park ne peut garantir une disponibilité avant ou après la conférence. Si vous prévoyez d'arriver avant ou de rester après la conférence, veuillez renvoyer le présent formulaire immédiatement à l'hôtel Aran Park.

Politique d'annulation: Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée. Dans le cas contraire ou à défaut de présentation, des frais d'annulation seront dus.

L'hôtel indiquera un numéro de confirmation de la réservation.

Hôtels à Rome – tarifs spéciaux consentis au FIDA pour 2015

Les tarifs indiqués ci-dessous sont les tarifs préférentiels que certains hôtels à Rome ont accepté d'appliquer aux organismes des Nations Unies. Ils peuvent varier selon les périodes. L'accord est conclu avec le FIDA et étendu aux autres organismes des Nations Unies. Les réservations et les règlements doivent être effectués directement auprès de l'hôtel. Le FIDA n'est responsable que des réservations qu'il a effectuées directement.

<u>EUR – (IFAD & WFP VICINITY)</u>		Euro
HOTEL TRE FONTANE via del Serafico, 51 00142 Rome Tel: 0039-06/51956556; 06/51963538 Fax: 0039-06/5195419 E-mail: info@hoteltrfontane.it Web site: www.hoteltrfontane.it	Single:	104.00
CASA SAN BERNARDO via Laurentina, 289 00142 Rome Tel: 0039-06/5407651 Fax: 0039-06/5407654 E-mail: info@casasanbernardo.it Web site: www.casasanbernardo.it	Single:	93.50
SHANGRI -LA' CORSETTI viale Algeria, 141 00144 Rome Tel: 0039-06/5916441 Fax: 0039-06/5413813 E-mail: info@shangrilacorsetti.it Web site: www.shangrilacorsetti.it	Single:	125.00
SHERATON ROMA HOTEL & CONFERENCE CENTER viale del Pattinaggio, 100 00144 Rome Tel: 0039-06/54537000; 800 780 525 Fax: 0039-06/5940555 E-mail: sales.sheratonrome@sheraton.com Web site: www.sheraton.com/roma	Single:	121.83
HOTEL AMERICAN PALACE EUR Via Laurentina, 554 00143 Rome Tel: +39 06 5913552 Fax +39 06 5911740 E-mail: info@americanpalace.it Web site: www.americanpalace.it	Single:	75.00
HOTEL PULITZER ROMA viale Guglielmo Marconi, 905 00146 Rome Tel: 0039-06/598591 Fax: 0039-06/59859815 E-mail: bookings@hotelpulitzer.it Web site: www.hotelpulitzer.it	Single:	111.00
<u>AVENTINO - (FAO VICINITY)</u>		
HOTEL VILLA SAN PIO via di Santa Melania, 19 00153 Rome Tel: 0039-06/570057	Single:	124.00

Fax: 0039-06/5741112
 E-mail: info@aventinohotels.com
 Web site: www.aventinohotels.com

HOTEL AVENTINO via di San Domenico, 10 00153 Rome Tel: 0039-06/570057 Fax: 0039-06/57005488 E-mail: info@aventinohotels.com Web site: www.aventinohotels.com	Single:	109.00
---	---------	--------

HOTEL SANTA PRISCA Largo Manlio Gelsomini, 25 00153 Roma Tel: 0039-06/5741917 Fax: 0039-06/5746658 E-mail: hprisca@hotelsantaprisca.it Web site: www.hotelsantaprisca.it	Single:	96.00
--	---------	-------

HOTEL DOMUS AVENTINA Via di santa Prisca, 11/B 00153 Roma Tel: ++39 065 746 135 Fax: ++39 065 730 0044 Email: Web site: www.hoteldomusaventina.it	Single:	107.15
--	---------	--------

CENTRAL AREA ROME

HOTEL LANCELOT via Capo d'Africa, 47 00184 Rome Tel: 0039-06/70450615 Fax: 0039-06/70450640 E-mail: info@lancelothotel.com Web site: www.lancelothotel.com	Single:	112.28
---	---------	--------

HOTEL MERCURE ROMA DELTA COLOSSEO via Labicana, 144 00184 Rome Tel: 0039-06/770021 Fax: 0039-06/77250198 E-mail: H2909@accor.com Web site: www.accorhotels.com To be indicated when booking: Identity code: SC442776084 Contract number: 673814	Single:	143.00
--	---------	--------

BETTOJA HOTEL ATLANTICO Via Cavour, 23 00184 Roma Italia Tel. (+39) 06 485951 Fax (+39) 06 4827492 E-mail: atlantico@bettojahotels.it Web site: www.romehotelatlantico.it	Single	114.00
--	--------	--------

BETTOJA HOTEL MASSIMO D'AZEGLIO Via Cavour, 18 00184 Roma Italia Tel. (+39) 06 4870270 Fax (+39) 06 4827386 E-mail: dazeglio@bettojahotels.it Web site: www.romehoteldazeglio.it	Single:	120.00
---	---------	--------

BETTOJA HOTEL MEDITERRANEO
 Via Cavour, 15
 00184 Roma (Italia)
 Tel: (+39) 06 4884051
 Fax: (+39) 06 4744105
 E-mail: mediterraneo@bettojahotels.it
 Web site: www.romehotelmediterraneo.it

Single: 124.00

HOTEL ANTICO PALAZZO ROSPIGLIOSI
 Via Liberiana, 21
 00185 Roma, Italia
 Tel. +39 06 48930495
 Fax +39 06 4814837
 Web site: www.hotelrospigliosi.com

Single: 117.75

HOTEL PALAZZO AL VELABRO
 Via del Velabro, 16
 00186 Roma
 Tel. +39 06 679 2758
 Fax +39 06 679 3790
 E-mail: velabro@velabro.it
 Web site: www.velabro.it

Single: 127.00

OTHER AREAS

HOTEL BEST WESTERN CANADA
 Via Vicenza 58
 00185 - Roma (RM)
 Tel: +39 06 4457770
 Fax: +39 06 4450749
 E-mail: info@hotelcanadaroma.com
 Web site: www.hotelcanadaroma.com

Single: 132.00

HOTEL MERCURE EUR ROME WEST
 Viale Eroi di Cefalonia 301
 00128 ROMA – ITALY
 Tel : (+39)06/50834111
 E-mail info@mercureromawest.com

Single: 95.00

HOTEL H10 ROME CITTA – UI
 Via Amedeo Avogadro, 35
 (Ex Via Pietro Blaserna, 101)
 00146 - Roma
 Tel: (39) 06 556 52 15
 Fax: (39) 06 559 32 63
 Mail: h10.roma.citta@h10hotels.com
 Web site:
www.hotelh10romacitta.com/it/index.html

Single: 121.00